

LE MRAP

LE MRAP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples a été créé en 1949. Il est issu des luttes de la Résistance. Une de ses plus grandes victoires a été d'impulser le vote de la loi de 1972 contre le racisme.

LE MRAP, POUR QUI ?

Le MRAP est un mouvement, pas un parti, c'est dire qu'il est ouvert aux hommes et femmes de tous âges, de tous horizons, qui veulent faire quelque chose contre le racisme, sans barrières politiques, religieuses, sociales ou ethniques.

LE MRAP, POUR QUOI FAIRE ?

Lutter contre toute forme de racisme ou de discrimination raciale envers les travailleurs immigrés, les juifs, les Tsiganes, les Arabes, les Noirs, les Indiens, en France et dans le monde. Lutter pour une société où l'on ne soit plus jugé sur la couleur de sa peau, la consonance de son nom, sa façon de prier, dans un monde solidaire et pacifique.

COMMENT LUTTER ?

En apprenant à se connaître, à vivre ensemble, dans l'entreprise ou à l'école, dans le quartier ou l'immeuble, à la Maison des Jeunes, au café ou au stade.

En partageant ses cultures, en discutant quand surviennent des conflits, en ripostant, par tous moyens légaux, aux agressions physiques, verbales du racisme.

LE MRAP, OÙ ?

Dans 250 villes, un comité local réunit adhérents et sympathisants. S'il n'y en a pas, il est facile d'en créer un : les bonnes volontés ne manquent pas.

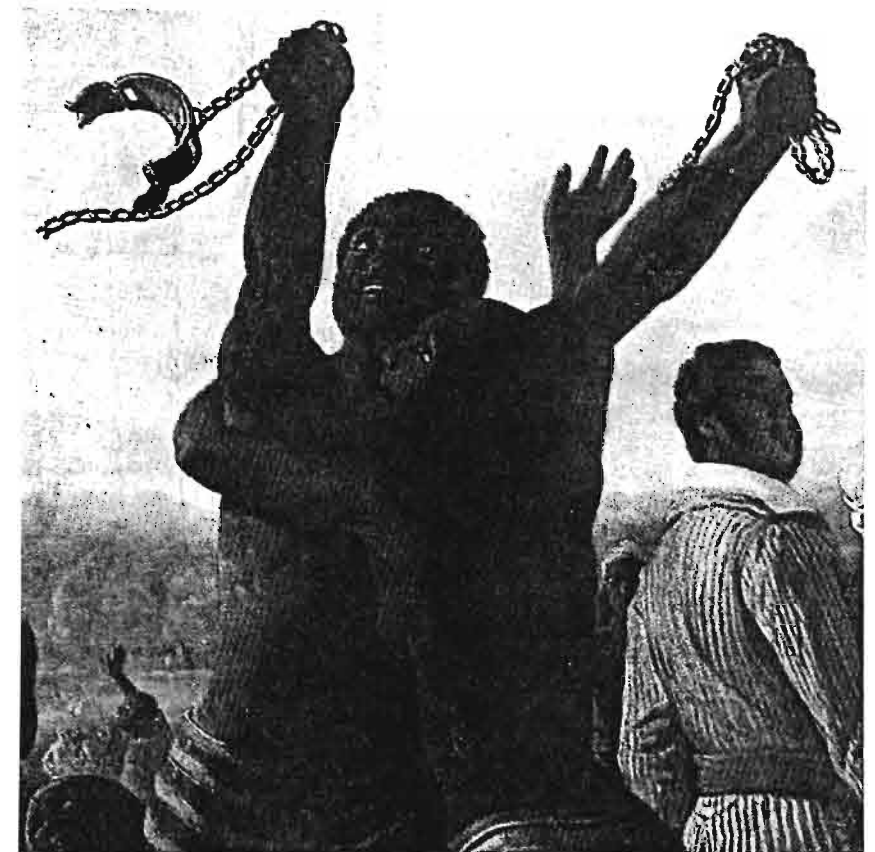
Quels que soient la forme et le temps qu'on y passe, la lutte contre le racisme est l'affaire de chacun. La plus petite part ajoutée à l'action commune est précieuse.

MRAP

Mouvement d'éducation populaire
doté du statut consultatif à l'ONU
Créateur du mensuel *DIFFERENCES*.

Adhésions et soutiens : auprès d'un comité local ou au Siège : 89, rue Oberkampf, 75011 PARIS. Tél. : (1) 48.06.88.00.

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE



MRAP L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE



**mouvement contre le racisme et
pour l'amitié entre les peuples**

89 rue oberkampf 75011 paris tél. : (1) 48 06 88 00



DES LIBÉRATIONS CONQUISES

L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises est désormais officiellement célébrée, en Métropole et dans les DOM. Une célébration bien tardive, comme si le souvenir de ces trois siècles de crimes restait encore subversif et dangereux.

Et, d'une certaine façon, il le reste. Car il rappelle que la prospérité actuelle de l'Occident, son "décollage industriel", comme on dit maintenant, ont été payés par la déportation massive et le travail forcé de plusieurs dizaines de millions d'Africains, et par un génocide au moins égal, qui laissa exsangue un continent jadis peuplé d'Empires - le Ghana, le Bénin, le Mali, le Congo - dont la civilisation n'avait rien à envier aux royaumes médiévaux qui leur étaient contemporains. L'esclavage est l'un des grands responsables de l'énorme déchirure Nord-Sud qui est le problème central du monde actuel. C'est une responsabilité dont l'Europe n'aime pas du tout se souvenir.

La preuve? L'offensive menée contre la décision du gouvernement Mauroy de commémorer officiellement l'abolition de l'esclavage.

Comme il n'était décemment pas possible de refuser une telle célébration, c'est sur les dates et les

formes que cette offensive a eu lieu.

Quelle date choisir? Pour la France, proposa le gouvernement, le 27 avril, date du décret préparé par Schoelcher en 1848. Dans chacun des départements d'Outre-Mer, les Conseils Généraux optèrent d'emblée pour des dates différentes, selon leur histoire propre: le 22 mai pour la Martinique, le 28 mai pour la Guadeloupe, le 20 décembre pour La Réunion, le 10 juin pour la Guyane.

Pourquoi ces dates? Parce qu'elles correspondent à des insurrections, c'est-à-dire à des libérations conquises et non octroyées. Il s'agissait - sous la pression spontanée des populations - de souligner l'importance primordiale des luttes incessantes des Noirs déportés. Car l'histoire de l'esclavage, ce n'est pas autre chose que l'histoire des luttes d'esclaves. Le gouvernement français accepta ces dates, et la loi nouvelle décida qu'elles seraient, dans les DOM, fériées, chômées et payées.

Le Sénat rejeta le projet adopté par l'Assemblée Nationale. Il proposa comme date unique le 4 février, date anniversaire du vote par la Convention montagnarde de la première abolition de l'esclavage (16 pluviôse An II); non sans s'opposer au passage au caractère férié, c'est-à-dire solennel. Il demandait, en outre, de se référer à la départementalisation de 1946. Réaction conservatrice et centralisatrice, qui fut considérée dans les DOM comme une volonté d'humiliation: d'abord en refusant aux descendants des esclaves un motif de fierté, celle d'appartenir à un peuple qui n'avait jamais cessé de lutter; ensuite, en cachant l'ignominie qu'avait été, en 1802, le rétablissement de l'esclavage par la Métropole.

En fin de compte, la loi fut adoptée par l'Assemblée Nationale le 17 décembre 1982 sous la forme proposée par le Gouvernement. Une circulaire du ministre de l'Education Nationale (30 juin 1983) demande que l'abolition de l'esclavage soit commémorée chaque année dans les établissements scolaires.

XVI^e SIÈCLE : LE PARTAGE DU NOUVEAU MONDE

- XVe siècle: début de l'ère des grandes découvertes et des navigations au long cours à partir du Portugal et de l'Espagne. Tout de suite, les navigateurs achètent des esclaves en Afrique noire. En 1444, 235 esclaves noirs sont vendus à Lisbonne.

- 1492: Christophe Colomb découvre les Antilles.

- 1494: Traité de Tordesillas: le Vatican arbitre les rivalités entre l'Espagne et le Portugal. Le Pape Alexandre VI fixe à 370 lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert la ligne de partage des terres découvertes entre les deux puissances. Traité aussitôt contesté par l'Angleterre et la France.

- 1497: L'Espagne installe aux Caraïbes le système des **encomiendas**: les conquérants se partagent la terre en fiefs, ainsi que les populations indiennes qui vivent dessus, et qui sont réduites au travail forcé. Exploitation forcenée des mines d'or et d'argent. Elimination des cultures vivrières au profit de la monoculture de la canne à sucre, à destination de la métropole.

Début de l'extermination des Indiens, soit par la guerre, soit par le travail dans les mines.

Bartolomé de las Casas, premier défenseur des Indiens, et chroniqueur de la "Brève relation de la destruction des Indes", chiffre à 15 millions le nombre des victimes du génocide. D'après l'historien Eric Williams, l'île d'Hispaniola, la première découverte et colonisée (actuellement: Saint-Domingue-Haïti) comptait 300.000 indigènes à l'arrivée des Espagnols, 60.000 en 1508, 46.000 en 1510, 14.000 en 1514.

Bartolomé de las Casas, qui a renoncé à son **encomienda** pour entrer dans les ordres, se fait l'avocat des Indiens auprès du Roi d'Espagne, Ferdinand II le Catholique. Il lui suggère de remplacer, dans le travail forcé, les Indiens par des esclaves importés d'Afrique.

L'utilisation d'esclaves africains dans le Nouveau Monde commence dès le début du XVIe siècle.

- 1501: Ferdinand II autorise Ovando, gouverneur d'Hispaniola, à importer des esclaves noirs:

"Etant donné notre désir sincère de convertir les Indiens à notre Sainte Foi Catholique et comprenant que la présence d'infidèles pourrait l'empêcher, nous ne saurions accepter l'immigration des Maures, Hérétiques, Juifs, ou de toute personne récemment convertie à notre Sainte-Foi, à moins qu'ils ne soient des noirs ou des esclaves nés sous l'autorité des chrétiens qui sont nos sujets ou nationaux, et qui ont notre autorisation formelle".

- 1502: Arrivée des premiers esclaves noirs à Hispaniola.

- 1511: Début de la conquête de l'Amérique continentale (Mexique, Amérique Centrale, Pérou).

- 1512: Mise en place de l'**asiento** pour le commerce (contrat) des esclaves. Commerce d'Etat dont le Roi d'Espagne confie l'exclusivité à des compagnies choi-

sies par lui. Le premier contrat porte sur la livraison de 4.000 esclaves africains.

- 1522: Première révolte d'esclaves à Hispaniola.

- 1526: Signature d'un **asiento** avec des négociants allemands, les frères Welsers (Augsbourg), pour la fourniture de 4.000 esclaves.

- 1527: Révolte d'esclaves à Porto-Rico.

- 1532: Les colons d'Hispaniola se plaignent des lenteurs d'approvisionnement en main-d'oeuvre servile; ils demandent la fin du monopole et de l'**asiento** et la liberté de la traite des esclaves, seule capable, selon eux, d'assurer un rythme satisfaisant d'arrivée du cheptel humain.

- 1534: Jacques Cartier prend possession du Canada au nom du Roi de France.

- 1538: Insurrection à Cuba. Les esclaves noirs révoltés s'allient à des pirates français pour attaquer et mettre à sac la ville de La Havane. Ils s'allient ensuite aux survivants indiens, et tentent de fonder un royaume indépendant. Révolte écrasée par la flotte espagnole.

- 1545: Nouvelle révolte à Cuba: 7.000 nègres "marrons" (esclaves en fuite) s'organisent en République, sous la direction de l'un des leurs, Diego de Campo. Révolte écrasée par la flotte espagnole.

- 1548: Révolte d'esclaves au Honduras.

- 1574: Devant l'accroissement des fuites d'esclaves, la peine de mort est décidée contre les mulâtres et les nègres libres qui incitent les esclaves à s'enfuir.

- 1582: En Europe, les Hollandais arrachent leur indépendance à l'Espagne. Aussitôt, ils commencent à courir les mers à leur tour.

- 1584: Les Anglais occupent la Virginie.

A la fin du XVIe siècle, le monopole ibérique sur la conquête du monde, bien qu'il ait été établi sous la houlette de la Papauté, a fait place à une compétition acharnée de toutes les puissances européennes pour se partager le Nouveau-Monde. Cette compétition va entraîner une colonisation accélérée de l'archipel caraïbe et des pourtours du golfe du Mexique; et, par voie de conséquence, une accélération du trafic des esclaves.



XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES : L'ÂGE D'OR DES NÉGRIERS

A partir du XVII^e siècle, la rivalité des puissances européennes en Amérique va être incessante et violente. Les possessions vont passer de main en main au hasard des guerres et des traités. Mais ces changements ne changeront rien à la traite et à l'esclavage. Le trafic du "bois d'ébène" (expression française) ou du "black ivory" (ivoire noir, expression anglaise) va s'accélérer rapidement pour atteindre son apogée à la fin du XVIII^e siècle.

LE XVII^e SIECLE

- 1600: Les Hollandais à l'Ile de Saint-Eustache.
- 1605: Les Anglais à Sainte-Marie.
- 1621: Création de la Compagnie Hollandaise des Indes Occidentales (le premier des grands organismes commerciaux fondés en Europe, et qui pratiquèrent la traite sur une grande échelle).
- 1624: Les Anglais à La Barbade.

1625: Les Français à la Martinique.

- 1626: Condominium franco-anglais à Saint-Kitts.
- 1627: Les Suédois en Delaware. Les Danois à Saint-Thomas.
- 1635: Les Français en Guadeloupe.
- 1639: Révolte d'esclaves à Saint-Kitts. 60 esclaves s'enfuient et se réfugient dans la montagne. 500 soldats prennent leur refuge d'assaut. Les fugitifs sont brûlés vifs, les meneurs écartelés, et leurs membres pendus aux lieux de passage les plus fréquentés.
- 1640: Les Français en Haïti.
- 1645: Traité de Münster: l'Espagne ouvre ses possessions coloniales au commerce néerlandais; forte accélération de la traite.
- 1647: Création de la Compagnie Suédoise d'Afrique.
- 1649: Révolte à La Barbade. 18 exécutions.
- 1655: Les Anglais à la Jamaïque.
- 1656: Révolte à la Guadeloupe des esclaves originaires d'Angola. 15 jours de combats. Les meneurs sont écartelés ou écorchés vifs.
- 1657: Révolte en Jamaïque, sous la direction de Juan de Bolas, d'abord contre les Espagnols, puis contre les Anglais, qui accordent le pardon. Bolas se rend.
- 1663: Création en Angleterre de la Compagnie des Aventuriers Royaux, qui devient ensuite la Royal African Co, avec le monopole du commerce avec l'Amérique et de la traite.
- 1664: Colbert crée la Compagnie des Indes Occidentales, avec monopole. Les colons blancs en Martinique réclament la liberté du commerce des esclaves pour

s'approvisionner plus vite.

- 1667: Echange anglo-hollandais: le Surinam (Guyane) contre Neeuv-Amsterdam, qui deviendra New-York.

- 1672: Création en France de la Compagnie du Sénégal pour accélérer la traite.

- 1679: Révolte à Saint-Domingue, écrasée avec l'aide des flibustiers français.

- 1685: Colbert: le Code noir "concernant la discipline de l'Eglise et l'état et la qualité des nègres esclaves aux Iles de l'Amérique", premier essai de réglementation officielle de l'esclavage (voir plus loin).

Création de la Compagnie de Guinée, pour accélérer la traite.

- 1690: Révolte en Jamaïque, à l'instigation des "marrons" de Cudjoé, toujours réfugiés à l'intérieur de l'île. 100 esclaves sont tués au combat, 200 capturés et pendus.

- 1698: L'Angleterre abolit le monopole de la Royal Africa Co; le commerce des esclaves devient libre pour les négociants et les armateurs de Sa Majesté.

LE XVIIIe SIECLE

- 1701: L'Espagne accorde l'**asiento** à la France.

- 1704: La France organise ses bases africaines au Sénégal (Ilot de Gorée), en Guinée (comptoir de Juda) au Dahomey.

- 1713-1716: Fin du monopole en France. Des lettres patentes royales ouvrent la traite aux armateurs et marins des villes de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Lorient, Nantes, Vannes, Morlaix, Brest, Saint-Malo, Honfleur, Rouen, Dieppe, Calais. C'est le début de l'âge d'or pour le commerce négrier français.

- 1713: L'Espagne accorde l'**asiento** à l'Angleterre.

- 1716: France: exemption de taxes et droits pour les navires négriers; subventions publiques à la traite.

- 1729-1731: Série de révoltes à Cuba.

- 1733: Révolte à Saint-John (possession danoise). Les esclaves s'emparent du fort de Coral Bay, et tiennent l'île pendant 6 mois. Elle est reprise par une coalition de forces armées danoises, anglaises et françaises. 300 insurgés se suicident.

- 1736: Révolte à Antigua, sous la direction d'esclaves domestiques (artisans, cochers, maçons, bouchers, etc.). Les trois chefs, King Court, Tomboy, Hercule sont roués vifs, 77 révoltés sont brûlés vifs, 6 pendus. Les métiers domestiques sont interdits aux esclaves.

- 1739: Jamaïque: victoire des "marrons" en guérilla depuis 30 ans. Cudjoé est reconnu comme "interlocuteur valable" par les Anglais. Les "marrons" sont reconnus libres et reçoivent 1.500 acres de terre; c'est la première victoire des esclaves aux Antilles.

- 1749: Surinam: traité de paix entre les Hollandais et les "marrons" réfugiés dans la forêt, sous la direction de Adoë.

- 1752: Révolte à la Martinique.

- 1765-69: Série de révoltes en Jamaïque.

- 1767: La France dissout la Compagnie des Indes. Les territoires français d'Amérique sont ouverts aux commerçants étrangers.

- 1783: Indépendance américaine. Naissance des U.S.A.

- 1785-1788: Apogée du commerce négrier européen. Les navires français débarquent, au cours de ces trois ans, 103.500 esclaves (soit un rythme de 100 par jour).



XIX^e SIÈCLE : LA LONGUE AGONIE DE LA "BÊTE IMMONDE"

- 1775: Création à Philadelphie (USA) d'une Société pour l'Émancipation.
- 1777: Le Vermont (USA) abolit l'esclavage.
- 1783: Le New-Hampshire et le Massachussets (USA) abolissent l'esclavage.
- 1784: Création à Paris de la "Société des Amis des Noirs": Brissot, Condorcet, La Fayette...
- 1784: Le Connecticut et le Rhode Island abolissent l'esclavage.
- 1785: Création de la "Société New-Yorkaise pour la promotion de l'émancipation des Noirs".
- 1787: Londres: création de la Société Anti-Esclavagiste (Wilberforce).
Louis XVI prend quelques mesures d'humanisation du sort des esclaves (réglementation des sévices corporels).

- 1789: Après la prise de la Bastille, effervescence chez les Noirs libres et les mulâtres, à qui les planteurs refusent les nouveaux droits proclamés en Métropole. Révolte à Saint-Domingue, sous la conduite de deux mulâtres, Ogé et Chavanes. Lesquels, capturés, sont roués vifs (supplice alors supprimé en France).

- 1791: Les députés colons font de l'obstruction à l'Assemblée Constituante. Nouvelle révolte à Saint-Domingue, menée par Jean-François, Biassou Boukman. Révoltes en Louisiane (alors française), en Virginie et Caroline du Nord.

- 24 mars 1792: France: extension des droits civils aux Noirs libres des Antilles françaises.

- 29 août 1793: Sonthonax, jacobin, envoyé par la France à Saint-Domingue, décide, devant la montée de l'effervescence, l'abolition immédiate de l'esclavage. Il est rappelé en France.

- 4 février 1794 (16 pluviôse, An II): la Convention, sur proposition de Danton, décide, par acclamations, l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies françaises.

- 1801: A Saint-Domingue, Toussaint-Louverture, dont la France a fait son représentant sur place, fait élaborer une Constitution autonomiste.

- 1802: Bonaparte décide le rétablissement de l'esclavage: "**Dans les colonies... l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et décrets antérieurs à 1789... La traite des Noirs et leur importation dans lesdites colonies auront lieu conformément aux lois et décrets existants avant ladite époque de 1789**".

Il envoie le Général Leclerc (son beau-frère) à Saint-Domingue et Richepanse en Guadeloupe. En Guadeloupe, après plusieurs semaines de résistance, Delgrès se fait sauter avec 200 compagnons; son compagnon Ignace se suicide. Toussaint-Louverture est attiré dans un guet-apens et capturé par Richepanse; déporté en France, il meurt en 1804 au Fort de Joux, dans le Jura.

- 1803: Le Danemark abolit la traite.
- 1807: La Grande-Bretagne abolit la traite et décide de pourchasser les navires négriers.
- 1814: Chute de Napoléon. Louis XVIII accepte la proposition anglaise et abolit la traite.
- 1815: Les Cent Jours. Napoléon confirme l'abolition de la traite.
- 1815: Congrès de Vienne, qui décide l'abolition de la traite pour toute l'Europe. Mais le trafic (à peine) clandestin se poursuit en direction de pays qui sont toujours demandeurs de main-d'oeuvre.
- 1822: Révolte en Martinique.
- 1823: Conjuraton, en Martinique, du "nègre libre" Bissette.
- 1827: Abolition de l'esclavage dans l'Etat de New-York.
- 1830: USA: Révoltes en Louisiane, Georgie, Maryland, Carolines, Virginie, Kentucky. Nat Turner est pendu en Virginie; interdiction de prêches aux pasteurs noirs.
Révolte en Martinique.
- 1831: Accord franco-anglais pour organiser le "droit de visite" en mer, sur tous les bateaux susceptibles de se livrer à la traite.
- 1833: Abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises.
Martinique: révolte de Noël à la Grande Anse.
- 1834: USA: congrès national noir à Buffalo, qui préconise le soulèvement des esclaves.
France: Création de la "Société Française pour l'abolition de l'esclavage" (De Broglie, Lamartine, Tocqueville).

- 1844: Paris: pétition des ouvriers parisiens pour l'abolition de l'esclavage.
- 1848: Révolution en France. Victor Schoelcher organise l'abolition dans toutes les colonies françaises.
- 1850: Le Conseil Municipal de Chicago refuse d'appliquer la Loi sur les esclaves fugitifs (qui fait obligation de les ramener à leur lieu d'esclavage).
- 1856: Le Portugal abolit l'esclavage.
- 1859: Le navire négrier **Clothilde** décharge une cargaison d'esclaves à Mobile (Alabama). Ce sera la dernière de l'histoire de la traite.
Révolte de John Brown à Charlestown (Virginie): 6 pendaisons; Victor Hugo célèbre en France la mémoire de John Brown.
- 1860: Election aux USA d'Abraham Lincoln. Début de la guerre de Sécession.
- 1865: Création en Espagne d'une société anti-esclavagiste.
Aux USA, abolition de l'esclavage.
- 1873: L'Espagne abolit l'esclavage dans ses colonies.





LA PRATIQUE DE LA TRAITE

LES DEBUTS

Dans un volume manuscrit de la collection Moreau de Saint-Méry, il existe une pièce intitulée: "Traite des Noirs de 1365 à 1763". On y lit: "En 1565, des négociants de Rouen et de Dieppe imaginèrent de transporter des nègres de la côte d'Afrique à l'Amérique, et les deux villes de Rouen et de Dieppe firent ce commerce en société jusqu'en 1592".

Un mémoire daté de 1695 rapporte que les marchands de Dieppe n'avaient en Afrique, aux environs de 1630, "qu'un fort dans une petite île qu'ils appelèrent l'Ile de Saint-Louis, située à l'embouchure du Niger, nommée en cet endroit la rivière du Sénégal". Quelques marchands de Rouen acquirent d'eux cette habitation et ses dépendances et y continuèrent le commerce jusqu'en 1664. Au mois de mai 1664, la Compagnie des Indes Occidentales ayant été établie, jugea à propos d'acquiescer de ces marchands de Rouen le commerce d'Afrique, "parce que les nègres lui étaient nécessaires pour faire valoir le domaine des Iles".

Du Sénégal, la traite s'étendit progressivement jusqu'au Cap de Bonne Espérance.

En même temps que les Français, les Anglais, les Portugais, les Hollandais et les Danois s'établirent sur les côtes africaines et ne cessèrent de se faire la plus redoutable concurrence.

Dans un rapport du Chevalier de Boufflers, gouverneur du Sénégal, celui-ci indique que le Sénégal est "en quelque sorte le chef-lieu de tous les établissements français sur la côte d'Afrique, depuis la Méditerranée jusqu'au Cap de Bonne Espérance".

LES "LOIS" DE L'ESCLAVAGE

L'origine de l'esclavage en Afrique paraît être fort ancienne. Comme partout, les esclaves se recrutaient tout d'abord parmi les prisonniers de guerre et les condamnés. L'ennemi qu'on ne tuait pas était gardé comme captif.

Certaines "lois" régissaient le marché des esclaves tant sur le plan des vendeurs que des acheteurs.

Il ressort de certains témoignages que les nègres perdaient souvent leur liberté en la jouant entre eux, comme faisaient jadis les Germains. Ils jouent ordinairement aux cauris. Un des deux jette en l'air trois de ces coquillages et, s'ils retombent de manière à présenter tous les trois le côté ouvert, celui qui les a lancés a gagné.

Pourtant il n'était pas rare que la nécessité ou l'arbitraire des rois fissent outrepasser ces prétendues lois.

Les juges qui condamnent à l'esclavage sont les grands du pays, les Pynimes: le jugement a lieu dans une maison palaver (palabre) ou cour ouverte de justice, ou bien, à défaut, sous un arbre.

"Un esclave étant possédé par droit héréditaire ne peut pas être vendu par son maître sans un jugement formel pour quelque crime" (Archives Coloniales).

Les maîtres ou rois n'avaient en principe qu'un moyen légal de disposer d'un homme né dans l'état de servitude: c'était de le donner en paiement d'une amende. C'est pourquoi, dès lors que les Européens furent venus en Afrique pour y acheter des esclaves, il arriva que les propriétaires cherchèrent à travestir la loi, ou plutôt la coutume, en se faisant des querelles

concertées d'avance **"pour être condamnés tour à tour l'un envers l'autre à des amendes"**, ce qui leur donnait la libre disposition de leurs esclaves nés.

De plus, les rois noirs multiplièrent les occasions de guerre pour se procurer de ce vivant butin d'exportation. C'est grâce aux Européens que furent organisées les razzias faites par les chefs sur leur propre territoire: **"On jette les enfants dans des sacs; on met un bâillon aux hommes et aux femmes pour étouffer leurs cris. Si les ravisseurs sont arrêtés par une force supérieure, ils sont conduits au souverain qui désavoue toujours la commission qu'il a donnée et qui, sous prétexte de rendre la justice, vend sur le champ ses agents aux vaisseaux avec lesquels il a traité"**.

On vit aussi la famine réduire des peuplades à vendre leurs esclaves ordinaires et même une partie de leurs membres.

Lorsque les vendeurs veulent procéder à une vente d'hommes, ils le signifient aux navires négriers par des feux. Alors, les navires envoient des chaloupes sur les points de la côte où ils aperçoivent de la fumée. Le capitaine, descendu à terre, annonce son intention de faire la traite au son d'une espèce de tambour. Mais il ne peut pas commencer avant de payer "les droits du roi" ou "coutumes", qui sont parfois assez élevés.

Dans les instructions ministérielles, il est fréquemment question de ces "coutumes"; il est recommandé surtout de ne pas céder aux exigences des rois nègres qui tendent sans cesse à les faire augmenter.

De plus, on spécifie qu'il faut éviter de laisser s'établir une confusion dans leur esprit entre les présents que leur envoie Sa Majesté à titre gracieux, et les "coutumes" qui sont considérées comme un droit. Le roi de France se réserve de n'accorder de faveurs qu'à ceux qui traitent bien les Français. (Archives coloniales).

Le capitaine traite avec de multiples intermédiaires. Le prix des captifs est difficile à établir, car il ne s'agit que d'un commerce de troc. Voici les principaux termes les plus usités pour déterminer la valeur des marchandises proposées: la "pièce" ou "cabèche", ou "barre", vaut 20 "bouges" ou "cauris" ou

encore 4 écus; la "tocque" vaut 40 "bouges"; l'"once", 4 "pièces"; la "galinne", 200 "bouges".

Ces marchandises échangées contre les esclaves sont: l'eau-de-vie, le tabac, la poudre, des fusils, des sabres, des pipes, de la quincaillerie, de la verroterie, des émaux, des étoffes de laine et de soie, des mouchoirs de Cholet, des toiles, coutils, indiennes, etc... Ce n'étaient pas toujours des produits de première qualité, et il arrivait fréquemment que les capitaines de navire dupent les vendeurs.

La traite se fait de préférence sur les navires, dans les rivières nombreuses qui se jettent dans la mer (Archives coloniales), en particulier au Sénégal. C'est plus sûr, en cas de contestation avec les vendeurs. Mais la plupart du temps, force est de séjourner sur la côte pour attendre les arrivées d'esclaves qui, de courtier en courtier, sont parfois amenés des contrées les plus éloignées de l'intérieur. Ces courtiers étaient, en général, des habitants du pays; il y en avait qui élevaient des esclaves et tenaient magasin pour les vendre ensuite plus cher et être toujours approvisionnés.

Le transport

Une fois vendus, homme et femme portent chacun sa fourche de bois fixée autour du cou; le manche est attaché sur l'épaule de celui qui précède; le conducteur tient l'extrémité de la fourche du premier. Le fouet ou le bâton stimulent ceux qui n'avancent pas assez vite. Pour la nuit, on attache les bras de chaque esclave sur le manche de la fourche.

Les moyens de s'assurer d'eux sont variés. Par exemple, un employé de la Compagnie des Indes parle d'une caravane de 200 à 300 captifs qui avaient trente jours de marche à faire: on les avait enchaînés par groupes de 4 à 12, et on les contraignit à porter une pierre de 40 à 50 livres pour que la fatigue les empêchât de s'enfuir. Si on emmène les esclaves en troupeau, on leur engage ordinairement **"un poignet dans une pièce de bois, qu'ils sont obligés de porter ou sur leur tête ou de la manière qui leur est le plus commode"**.

Les captifs sont conduits au "tronc", qui est une espèce d'abri ou de prison où le "tronquier" les surveille et les soigne. Rappelons qu'il n'existe dans ces soins aucune espèce d'humanité: mais un nègre malade veut dire diminution du profit pour le capitaine lors de la vente.

Sur le bateau, on sépare les hommes des femmes, et on attache avec des fers les hommes les plus forts sur le pont.

Alors, commence la traversée, synonyme d'enfer pour les captifs. Certains se jettent à la mer en pensant qu'ils regagneront ainsi la mère-patrie; d'autres se révoltent. Ces tentatives se soldent toujours par les plus barbares châtiments.

Quand la cargaison arrive enfin aux Antilles ou en Amérique, on peut considérer qu'elle a diminué de moitié ou du tiers.

AUX "ILES D'AMERIQUE"

Le Père du Tertre, qui fut un des premiers pionniers de la colonisation française aux "îles d'Amérique" et qui en a raconté les débuts, commence par l'histoire de Saint-Christophe, parce que, dit-il, "cette île a été comme la pépinière qui a fourni toutes les autres îles".

Belain d'Esnambuc y fit, en 1625, un premier voyage avec Urbain du Roissey et quelques Normands. En arrivant, ils trouvèrent plusieurs compatriotes, venus on ne sait quand, et dont le chef, le huguenot Levasseur, leur céda ses droits.

Belain d'Esnambuc, "inspiré de Dieu, qui l'avait choisi, écrit du Tertre, pour être le père et le fondateur des colonies françaises dans les îles Cannibales", revint en France pour chercher du renfort. Il rapportait surtout du "petun", c'est-à-dire du tabac. Il eut une entrevue avec Richelieu, auquel il fit un séduisant tableau des richesses de l'île et presque immédiatement il obtint la création "d'une Compagnie de Saint-Christophe et îles adjacentes".

Les lettres patentes qui la fondèrent sont du 31 octobre 1626. Il y est dit que d'Esnambuc et son compagnon ont découvert Saint-Christophe, La Barbade,

"et autres îles voisines, toutes situées à l'entrée du Pérou". (Le nom de Pérou ne désignait pas alors une partie occidentale de l'Amérique du Sud. On appelait Péroutiens ceux qui fréquentaient les mers voisines du Mexique. Des cartes du XVIème siècle désignent les Antilles sous le nom d'îles du Pérou).

La Compagnie est formée, tant "afin de faire instruire les habitants des îles en la religion catholique, apostolique et romaine", que pour "trafiquer et négocier les deniers et marchandises qui se pourront recueillir et tirer desdites îles et de celles des lieux circonvoisins". (Archives du ministère des Affaires Etrangères, pp. 65-67: L'Acte d'association des seigneurs de la Compagnie de l'Amérique).

Richelieu fournit un vaisseau estimé à 8.000 livres et 2.000 livres en argent sur un capital total de 45.000 livres. Par la suite, il fut stipulé par l'article X de l'acte de renouvellement de cette Compagnie, passé entre le Cardinal et Jacques Berruyer, un des associés, le 12 février 1635, qu'elle ne s'appellerait plus que Compagnie des îles d'Amérique. (Archives Coloniales).

Dès lors, peuplement des Antilles et traite des Noirs s'associèrent étroitement.

LE PEUPEMENT DES ANTILLES

Le débarquement en Guadeloupe eut lieu le 28 juin 1635; en Martinique, en septembre 1635.

Comment se composait la population des Antilles?

Toutes les classes de la métropole lui fournissaient, plus ou moins, des représentants. Ainsi, les chefs des premières expéditions appartiennent pour la plupart à la noblesse. Les uns sont poussés par l'amour des aventures, les autres par le désir de rompre avec leur passé: le départ pour l'Amérique aidait à liquider une situation malaisée, ou bien à effacer quelque faute, à fuir une lettre de cachet. Du moins, là-bas, ceux-là se "rachetaient" en servant bien le roi et la nation, puisqu'alors c'est tout un.

Après eux, viennent les fonctionnaires, d'abord uniquement ceux des Compagnies, puis les officiers du roi.

Il faut citer aussi parmi les premiers arrivants les religieux des divers ordres, Jésuites, Dominicains, Carmes, Capucins, Jacobins, Frères de la Charité, sans parler des religieuses.

"Au-dessous de cette double aristocratie de naissance et de profession, ou plutôt à côté d'elle, car les distinctions de la métropole se perdaient aux Antilles dans la fusion de toutes les classes blanches, venait l'élément bourgeois avec sa consistance héréditaire, son esprit de prudence et de patience pratique, sa laborieuse persévérance et bienfaisante parcimonie". (Leroy-Beaulieu).

Enfin, en dernier lieu, viennent les "engagés" qui se recrutent un peu partout et n'importe comment. Ils étaient ou volontaires ou forcés. Les premiers comprenaient des gens sans ressources, domestiques sans place, compagnons sans travail ou dégoûtés de ne pouvoir devenir maîtres, paysans las de la corvée et aux yeux desquels on faisait miroiter le rêve d'une propriété qui leur appartiendrait. Les seconds étaient des vagabonds, des fraudeurs ou bien des fils de famille déshérités.

Venaient enfin les nègres importés, d'abord en petite quantité, puis progressivement en quantité industrielle, afin de remplacer définitivement le travail des engagés blancs, soit que ceux-ci s'épuisent à la tâche, soit qu'ils refusent les conditions draconiennes de travail qui leur étaient imposées et s'enfuient en "marronage" comme les nègres.

(Documents recueillis par Sonia Elalouf).



L'AFRIQUE VUE PAR DES NÉGRIFIERS

Ce tableau est extrait d'un volume des Archives coloniales. Sous le titre de "Division générale de l'Afrique", il indique les noms des pays connus vers la fin du XVIIIe siècle comme habités par les Noirs:

| | | |
|----------|------------------------|------------------------|
| | Gualata | |
| | Guenchoa | |
| | Tombut | Au nord du Niger, de |
| | Agades | l'ouest à l'est. |
| | Cano | |
| | Caffena | |
| | Guangara | |
| Nigritie | Melli | |
| | Mandingua | Sur le bord méridional |
| Pays | Gago | du Niger, |
| des | Guber, Zegzeg | de l'ouest à l'est. |
| | Zanfara | |
| | Pays Jalofes, | A l'embouchure du |
| Noirs | des Cafangas | Niger |
| | Bijagos, Biafares. | |
| | Côte de Malaguettes | |
| Guinée | Guinée proprement dite | Côte d'Ivoire (de |
| | | Côte de Quaqua l'ouest |
| | | Côte d'Or à l'est) |
| | Royaume de Benin. | |
| Nubie | Septentrionale | |
| | Méridionale. | |

A noter que ni la côte d'Angola, très fréquentée alors par les Français, ni la côte du Mozambique, également connue, ne figurent

dans cette énumération.

Toujours selon les Archives coloniales, voici une autre liste indiquant au 18e siècle les peuplades africaines connues et leurs souverains.

| | | |
|---------------------------------|-----------------|------------------|
| 1° Le roi d'Hamel | Roi des Yolofs. | |
| " de Wal | | Rivière |
| Almany, Roi des Poules. | | du Sénégal |
| Le roi de Bambouc. | | |
| Le roi de Saracolès. | | |
| 2° Le roi de Joal et Portudal. | | |
| Barbesin, roi de Sin ou Bursin. | | |
| Sanéné, roi de Salum. | | Côte de Mandingo |
| Le roi de Barre. | | à rivière de |
| Le roi de Badibou. | | Gambie |
| Le roi des Pheloupes. | | |
| 3° Le roi de Banan. | | |
| Le roi de Chebra. | | Côte de |
| Le roi de Mitomba. | | Sierra Leone. |
| Le roi de Seherbro. | | |
| 4° Le roi de Popo. | | |
| Le roi des Dahomet. | | |
| Le roi des Mahy. | | |
| Le roi des Foyda. | | |
| Le roi des Fous. | | Côte d'Or |
| Le roi des Haoussas. | | et |
| Le roi d'épée. | | Royaume d'Arada. |
| Le roi Déhardra (sic) | | |
| Le roi des Nagos. | | |
| Le roi de Badagry. | | |
| Le roi d'Aunis. | | |
| Le roi des Guibo. | | |
| 5° Le roi d'Ouair, au Benin | | Bas de la |
| 6° Le roi de Bandi, au Kalabar. | | Côte d'Or. |
| 7° Le roi de Mayombe | | Côte d'Engolle |
| Le roi de Louango | | ou royaume de |
| Le roi de Malimbe | | Congo |
| Le roi de Cabinde | | et de Cacongo. |
| Le roi d'Ambris. | | |

DES TÉMOINS RACONTENT...

Le commerce du "bois d'ébène", pendant trois siècles, s'est apparemment fait sans troubler de conscience. De nombreux écrits - journaux de bord de capitaines négriers, relations vécues de commerçants ou de voyageurs - décrivent avec une sérénité atroce la réalité vécue de la traite. Des témoignages qui voient toujours le problème du côté des trafiquants. Des victimes, il ne reste aucun témoignage.

1.- En Afrique

"En arrivant à terre... nous avons trouvé le capitaine portugais et le Mafonque, ou chef du Commerce... Le roi a envoyé plusieurs de ses officiers et ses gardes.

"... Le Roi était assis sur une espèce de trône, au-dessus duquel était un dais de damas couleur de feu, bordé tout autour d'un galon d'or très large.

"La harangue a été courte. (Les marins français) ont assuré le roi de l'amitié du roi leur maître, l'ont prié de leur accorder sa protection, et la liberté de faire le commerce sur ses terres. Ensuite, ils lui ont présenté de la part du Roi un manteau d'écarlate, une

robe de chambre et un chapeau garni d'un plumet blanc. Ce Nègre, ébloui par la vue de tant de belles choses, leur a fait mille caresses en sa manière, les a reçus parfaitement bien. Il leur a promis de favoriser leur commerce".

Grandpré (1801)

"Les marchands promettent à leurs prisonniers qu'ils recevront de beaux vêtements et qu'ils auront beaucoup à manger s'ils se tiennent tranquilles, mais que sinon ils les vendront à des hommes blancs qui les mangeront, boiront leur sang et saleront leur viande".

... A l'arrivée au comptoir, "les prisonniers, voyant les Blancs manger de la viande salée, qu'ils croient être celle de leurs semblables, les voyant boire du vin rouge, qu'ils croient être du sang, tout semble leur prouver la vérité de ce qu'on leur a dit; aussi demandent-ils souvent quel jour on les tuera et, quoi qu'on puisse leur dire pour les dissuader, le chagrin s'empare d'eux, la maladie s'ensuit, ce qui occasionne la mort d'une infinité d'entre eux".

Brugevin (capitaine du vaisseau bordelais *La Licorne*).

"L'intérieur de l'Afrique est une pépinière inépuisable d'hommes. Si depuis tant de siècles toutes les nations policées de l'Afrique et de l'Asie en ont tiré sans cesse une si grande quantité d'esclaves de ce continent, sans en épuiser et même sans en affaiblir la population, comment peut-on supposer que notre commerce très borné, eu égard à l'immense étendue du pays, puisse le dépeupler?"

Lamiral (agent de la Compagnie de Guyane, 1789).

"Il est des princes (africains) qui rendent un village entier responsable des fautes d'un seul habitant, et qu'à la moindre offense, ils vendent tous comme esclaves".

Ducoeurjoly (Manuel des habitants de Saint-Domingue, XVIIIe siècle).

COLBERT ET LA THÉORIE DE L'ESCLAVAGE

1983 a été l'"année Colbert". Dans toute la France a été célébré, par de nombreux colloques, le ministre de Louis XIV qui avait été considéré en son temps comme le "meilleur économiste de France". Une unanimité dans l'hommage qui a laissé soigneusement dans l'ombre un aspect pourtant essentiel de l'oeuvre de Colbert: l'organisation de la traite sur une grande échelle, et l'organisation du travail servile dans les colonies françaises d'Amérique. C'est, en 1685, le **Code Noir**.

1.- La traite

Au début du règne de Louis XIV, les Français sont nouveaux venus aux Amériques. Ils ont pris pied à Sainte-Lucie et la Martinique en 1625, à la Guadeloupe en 1635, à l'ouest d'Hispaniola en 1640 (l'actuelle Haïti). L'exploitation de ces îles, et la traite des esclaves nécessaire à leur mise en valeur, commence lentement, le roi Louis XIII n'est pas favorable.

"Louis XIII, de glorieuse mémoire, aussi pieux qu'il était sage, eut toutes les peines du monde à consentir que les premiers habitants des îles eussent des esclaves, et ne se rendit enfin aux pressantes

sollicitations qu'on lui faisait de leur octroyer cette permission que parce qu'on lui remontra que c'était un moyen infaillible, et l'unique qu'il y eût, pour inspirer le culte du Vrai Dieu aux Africains, les retirer de l'idolâtrie et les faire persévérer jusqu'à la mort dans la religion chrétienne qu'on leur ferait embrasser".

Quelques années plus tard, sous le règne de Louis XIV, le "Roi Soleil", ces justifications morales et religieuses ne sont même plus mises en avant. C'est le mercantilisme le plus ouvertement affiché.

Colbert crée la **Compagnie des Indes** en 1664. Elle a pour fonction de concurrencer le commerce au long cours ibérique, anglais et hollandais. Y compris pour la partie la plus importante de ce commerce: la traite des esclaves.

21 juin 1670. Instruction de Colbert au directeur de la Compagnie des Indes:

"Pour le surplus des vaisseaux de la Compagnie des Indes, il faut qu'elle les porte en Guinée pour avoir des nègres en quantité et examiner bien quel avantage ce serait si, après avoir fourni deux mille nègres ou environ qu'il faut dans nos îles, la Compagnie en avait encore deux autres mille pour porter aux Espagnols de terre ferme, étant une marchandise qu'ils ne refusent jamais et qu'ils achètent des Hollandais de Curaçao très chèrement".

2.- L'organisation du travail

Jusqu'à la moitié du XVIIe siècle, le nombre des esclaves noirs reste inférieur, dans la plupart des possessions européennes d'Amérique, à celui des colons blancs. C'est le développement de l'économie sucrière qui va accélérer d'un coup la nécessité de la main-d'oeuvre servile:

"Il n'y a rien qui contribue davantage au développement des colonies et de la culture de leurs terres que le travail laborieux des nègres" (Edit de Louis XIV, 26 août 1670).

A cette époque, la traite (tous pays européens confondus) déporte, selon les estimations, 100.000 à 150.000 esclaves africains par an vers les Amériques.



L'ÉCONOMIE DE L'ESCLAVAGE

Commerce en droiture et commerce circuiteux

A partir de la mise en exploitation des Amériques (XVI^e siècle) se développent deux types de circuits commerciaux:

. Le commerce "en droiture". Aller-retour Europe-Amérique. D'est en ouest: les textiles, les produits de consommation (y compris alimentaires), les vins; dans le sens du retour: les produits de monoculture de plus en plus poussés: le sucre et le café (le tabac, un instant très demandé, s'acclimatant vite en Europe).

. Le commerce "circuiteux", connu par les historiens sous le nom de "commerce triangulaire":

- d'Europe et Afrique: des barres de cuivre et de fer, des étoffes, des couteaux, des vêtements brodés, des fusils, de l'eau-de-vie, pour le troc des esclaves;

- d'Afrique en Amérique: transport des esclaves de 200 à 600 par navire selon le tonnage. Ratio: 2 hommes et demi par tonneau, **"soit 10 à 20 fois plus que de passagers de classe touriste prévus par nos modernes compagnies de navigation"** (Maurice Lengellé: *L'esclavage*, PUF).

- d'Amérique en Europe: sucre, mélasse, café,

épices.

Rentabilité de la traite

Armement d'un bateau au départ d'un port européen (en France, principalement: Nantes, Bordeaux, Saint-Malo, La Rochelle). En termes du temps, c'est la "mise-hors". Coût : 250.000 Livres, soit 50 millions de francs environ. Des sommes qui nécessitent la collaboration de plusieurs entrepreneurs: l'armement d'un navire négrier, c'est une association de plusieurs grandes familles d'armateurs.

Ces 250.000 Livres comprennent le prix du bateau (50.000 Livres), la cargaison de troc (150.000 Livres), la nourriture de l'équipage (15.000 Livres), de l'état-major (13.000 Livres) et de la future cargaison d'esclaves (15.000 Livres). A noter au passage que la nourriture de 300 à 500 captifs ne coûte pas plus cher que celle des cinq ou six membres de l'état-major, ou que celle des 30 à 50 hommes de l'équipage. Le salaire du commandant négrier (qui participe généralement à la mise de fond) et de l'équipage représentent le reste, soit environ 7.000 Livres.

Les 150.000 Livres de la cargaison de troc permettent d'acheter, en moyenne, 500 esclaves. Soit un prix moyen de 300 Livres par tête. La vente, aux Antilles, d'un esclave mâle adulte atteint en moyenne 1.500 à 2.000 Livres la pièce. Les sujets les plus beaux peuvent atteindre 4 à 5.000 Livres.

La perte sur un navire, entre l'achat en Afrique et la vente en Amérique, se situait en moyenne entre 20 et 25 % (suicides, maladies, révoltes). Le produit de la vente aux Antilles se montait donc, pour une cargaison moyenne (500 esclaves achetés, 400 vivants à l'arrivée) à 800.000 Livres.

Soit, par rapport à la "mise-hors" de départ de 250.000 Livres, un profit de 550.000 Livres. Un voyage-négrier durait environ trois ans. La plus-value moyenne était donc de 180.000 Livres par an, soit une rentabilité du capital de 70 %! Ce qui explique l'engouement des épargnants de l'époque pour un placement aussi rémunérateur. Voltaire lui-même, paraît-il, plaça de l'argent dans la traite des esclaves.

Toutefois, l'importance de ces profits doit être nuancée: la "mise-hors" d'un navire négrier était un placement à haut risque. Des révoltes de Noirs, qui anéantissent parfois tout un voyage, aux créances impayées des colons américains (le prix d'un esclave, c'est à peu près l'équivalent du prix d'un tracteur aujourd'hui), les déceptions étaient souvent vives, sans compter la forte mortalité des esclaves une fois vendus aux Amériques (de l'ordre de 50 %). Selon la moyenne des estimations, le revenu global de la traite pour le capitalisme européen était de l'ordre de 10 % par an au XVIIIe siècle.

Ce qui était moindre que le rapport du commerce "en droiture", de l'ordre de 25 à 30 %. Mais les deux commerces étaient intimement liés, et la haute rentabilité du commerce "en droiture" - une rentabilité à moindres risques - était liée à l'approvisionnement en esclaves des colonies américaines. D'où une interprétation très serrée de ces deux formes de commerce.





POUR L'ESCLAVAGE

"L'origine de la servitude vient des lois d'une juste guerre, où le vainqueur ayant tout droit sur le vaincu, jusqu'à pouvoir lui ôter la vie, la lui conserve..."

"Condamner cet état, ce serait... non seulement condamner le droit des gens, où la servitude est admise, comme il paraît dans toutes les lois; ce serait condamner le Saint-Esprit, qui ordonne aux esclaves, par la bouche de Saint-Paul, de demeurer en leur état, et n'oblige point les maîtres à les affranchir".

Bossuet

(5e avertissement aux protestants).

"On demande si, en sûreté de conscience, on peut vendre des nègres. Ceux qui en font scrupule disent qu'il y a de l'inhumanité d'acheter et de vendre des hommes. Que n'étant pas permis d'acheter une chose que l'on sait être dérobée, on ne peut acheter des nègres parce qu'ils sont pris et enlevés de force..."

"Ceux qui sont d'un avis contraire disent: 1. Que c'est un grand avantage pour ces malheureux, parce qu'étant portés dans un pays chrétien, ils y sont

instruits et baptisés... Ils seraient privés de ce bonheur dans leur pays, qui est tout idolâtrie, et où il n'y a pas de missionnaires catholiques. 2. Tous les princes chrétiens permettent à leurs sujets de faire ce commerce. 3. Les Espagnols et les Portugais, qui se piquent d'être les meilleurs catholiques du monde, sont ceux qui en font le plus grand commerce. 4. Notre Roi très chrétien ne fait point de difficulté d'acheter des esclaves turcs, quoi qu'il y en ait très peu qui embrassent le christianisme. 5. Les nègres sont ordinairement mieux nourris, habillés et soignés dans leurs maladies que chez eux. 6. Le roi des pays où ils naissent souffre ce commerce. Il permet aux chrétiens de faire battre le tambour pour avertir tous ceux qui ont des esclaves à vendre..."

Fromageau (président du
Tribunal des cas de conscience
en Sorbonne, 1698).

"L'esclavage, dans son austérité, ne laisse pas d'être utile et profitable au salut de ces pauvres misérables; car s'ils avaient leur liberté ou les moyens de la racheter, ils sont d'un naturel si inconstant qu'ils suivraient la religion où ils se trouveraient et pilleraient aussitôt la nôtre. Mais prenons-le dans le sens moral et disons que cette nation porte sur le visage une malédiction temporelle, et est héritière de Cham dont elle est descendue - ainsi est née à l'esclavage, de père en fils, à la servitude éternelle... Dieu a épandu les Européens dans l'Amérique pour habiter dans les demeures des Américains descendus de Sam; et que nos nègres africains, descendus de Cham, les y serviront".

Maurice de Saint-Michel

(Voyage des Iles Camerance, 1652)

"J'avoue que la condition des esclaves est extrêmement rude. Mais toutes ces disgrâces leur sont occasion d'un bonheur inestimable, puisque dans leur dis-

grâce, ils jouissent de la liberté des enfants de Dieu".

Pelleprat
(Voyage et travaux des missionnaires
de la Compagnie de Jésus, 1655).

"Je suis arrivé à la Martinique avec tous les préjugés d'Europe contre la rigueur avec laquelle on traite les nègres, et en faveur de l'instruction qu'on leur doit par le principe de notre religion... Mais... l'instruction est capable de donner aux nègres ici une ouverture qui peut les conduire à d'autres connaissances, à une espèce de raisonnement. La sûreté des Blancs, moins nombreux, entourés sur les habitations par ces gens-là, exige qu'on les tienne dans la plus profonde ignorance..."

"Je suis parvenu à croire fermement qu'il faut mener les nègres comme des bêtes et les laisser dans l'ignorance la plus complète".

Gouverneur Fénelon (1764).

"Quand on réfléchit à l'état de dégradation dans lequel périssent les hordes d'Afrique, on est porté à considérer la traite comme un fait providentiel, et l'on en veut presque à cette philanthropie, qui ne voit dans l'homme qu'une seule chose: la liberté matérielle... Autrefois, c'était au nom de la religion et de l'humanité qu'on allait arracher les populations africaines au culte monstrueux des fétiches; aujourd'hui, c'est au nom de la même humanité et de la même religion qu'on a jugé à propos de les laisser dans leur état de barbarie. Nous savons qu'aujourd'hui on nous dit que l'homme ne peut être acheté, qu'il ne peut encore moins être vendu, parce que la dignité humaine ne lui appartient pas, qu'elle appartient à la race humaine toute entière. Bien qu'on pût être étonné qu'on parle de la dignité de l'homme à propos des hordes d'Afrique - la dignité du nègre africain! - La traite... a mis des hommes abrutis sur la voie de la civilisa-

tion".

Abbé Rigord
(Observations sur quelques opinions
relatives à l'esclavage, 1845).

"Retracer l'histoire de la traite des nègres, c'est retracer l'histoire d'une des pages les plus brillantes de notre histoire commerciale".

Aujard (Histoire du
commerce nantais, 1850).





CONTRE L'ESCLAVAGE

"J'aime une plantation de peuple dans un sol pur et net, je veux dire dans un lieu où l'on ne soit pas obligé de déplanter un peuple pour en planter un autre; ce qui à proprement parler serait une extirpation et non une vraie plantation".

Francis Bacon (1561-1626).

"Je ne sais pas si le café et le sucre sont nécessaires au bonheur de l'Europe, mais je sais bien que ces deux végétaux ont fait le malheur de deux parties du monde. On a dépeuplé l'Amérique afin d'avoir une terre pour les planter; on dépeuple l'Afrique afin d'avoir une nation pour les cultiver".

Bernardin de Saint-Pierre

"Si j'avais à soutenir le droit que nous avons de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais: les peuples de l'Europe ayant exterminé ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres, le sucre serait trop cher si l'on ne faisait pas travailler la plante qui le produit par des esclaves. Ceux dont il s'agit sont noirs des pieds à la tête; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les

plaindre. On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir.

..."Une preuve que les nègres n'ont pas de sens commun, c'est qu'ils font plus grand cas d'un collier de verre que de l'or, qui, chez les nations policées, est d'une si grande considération.

"Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes; parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens".

Montesquieu

De l'Esprit des Lois.

"Passé l'Equateur, l'homme n'est plus ni Anglais, ni Hollandais, ni Français, ni Espagnol, ni Portugais. Il ne conserve de sa patrie que les principes et les préjugés qui autorisent ou excusent sa conduite. Ram pant quand il est faible, violent quand il est fort, pressé d'acquérir, pressé de jouir et capable de tous les forfaits qui le conduiront plus facilement à ses fins. C'est un tigre qui rentre dans la forêt. La soif du sang le reprend.

"Vous n'avez aucun droit sur les productions de la terre où vous abordez, et vous vous en arrogez un sur l'homme, votre semblable. Au lieu de reconnaître dans çet homme un frère, vous n'y voyez qu'un esclave, une bête de somme. O mes concitoyens, vous pensez ainsi, vous en usez de cette manière! Et vous avez des notions de justice, une morale, une religion sainte, une mère commune avec ceux que vous traitez si tyranniquement!"

Abbé Thomas Raynal

Histoire philosophique et politique
des établissements et du Commerce
des Européens dans les deux Indes (1770).

"Nous prêchons l'humanité, et tous les ans nous allons porter les fers à vingt mille habitants de l'Afrique! Nous traitons de brigands et de barbares les Maures, qui, au péril de leur liberté, viennent attaquer celle des Européens; et les Européens sans danger, comme de simples spéculateurs, vont exciter à prix d'argent le trafic des esclaves, et toutes les

scènes sanglantes qui en sont les avant-coureurs. ... Serait-ce un projet chimérique que celui d'un pacte général par lequel toutes les nations renonceraient d'un commun accord à la traite des nègres?"

Necker

De l'administration des finances de la France (1784).

"Ces belles couleurs de rose et de feu dont s'habillent nos dames, le coton dont elles ouatent leurs jupes, le sucre, le café, le chocolat de leur déjeuner, le rouge dont elles relèvent leur blancheur, la main des malheureux noirs a préparé tout cela pour elles. Femmes sensibles, vous pleurez aux tragédies, et ce qui sert à vos plaisirs est mouillé des pleurs et teint du sang des hommes".

Bernardin de Saint-Pierre
Voyage à l'Ile-de-France.

"On comptait, en 1757, dans la Saint-Domingue française, environ trente mille personnes, et cent mille esclaves nègres ou mulâtres, qui travaillent aux sucreries, aux plantations d'indigo, de cacao, et qui abrègent leur vie pour flatter nos appétits nouveaux, en flattant nos nouveaux besoins, que nos pères ne connaissaient pas..."

"Nous allons acheter ces nègres à la Côte de Guinée, à la Côte d'Or, à celle d'Ivoire. Il y a trente ans qu'on avait un beau nègre pour 50 Livres. C'est à peu près cinq fois moins qu'un boeuf gras. Cette marchandise humaine coûte aujourd'hui, en 1772, environ quinze cents Livres. Nous leur disons qu'ils sont hommes comme nous, qu'ils sont rachetés du sang d'un Dieu mort pour eux, et ensuite on les fait travailler comme des bêtes de somme; on les nourrit plus mal; s'ils veulent s'enfuir, on leur coupe une jambe, et on leur fait tourner à bras l'arbre des moulins à sucre, lorsqu'on leur a donné une jambe de bois; après cela, nous osons parler des Droits des Gens!..."

"Ces pays, qu'on peut à peine apercevoir sur une mappemonde, produisent en France une circulation d'environ soixante millions de marchandises. Ce commerce n'enrichit point un pays: bien au contraire, il

fait périr des hommes, il cause des naufrages: il n'est sans doute pas un vrai bien, mais les hommes s'étant faits des nécessités nouvelles, il empêche que la France n'achète chèrement de l'étranger un superflu devenu nécessaire".

Voltaire

Essai sur les Moeurs.

"Le fort, à l'égard du faible, dédaigne les ménagements; l'égalité le blesse, il domine, il veut recevoir sans donner... Je dénonce à la religion le plus grand crime que le faux zèle ait commis en son nom".

Marmontel

Les Incas, ou la destruction de l'Empire du Pérou. (1778).

"La véritable notion de la propriété entraînant le droit d'us et d'abus, jamais un homme ne peut être la propriété d'un souverain, un nègre la propriété d'un colon. Il ne peut donc y avoir d'esclavage, pas même par le droit de conquête, encore moins par celui de vente et d'achat... Jamais un homme n'a pu permettre par un pacte ou par un serment à un autre homme, quel qu'il soit, d'user et d'abuser de lui. S'il a consenti ce pacte ou fait ce serment, c'est dans un accès d'ignorance ou de folie, et il en est relevé au moment où il se connaît, au devenir de sa raison".

Denis Diderot

Fragments échappés au portefeuille d'un philosophe.

"De ce que nos colonies sont en plein droit de s'affranchir, n'allez pas conclure que je songe à donner gain de cause aux colons blancs: oui, sans doute, ils sont inexcusables d'avoir voulu s'ériger en maîtres despotiques des mulâtres et en maîtres tyranniques des noirs. Si les lois de la nature sont antérieures à celles des sociétés et si les droits de l'homme sont imprescriptibles, celui qu'ont les colons blancs à l'égard de la nation française, les mulâtres et les noirs l'ont à l'égard des colons blancs. Pour secouer le joug cruel et honteux sous lequel ils gémissent, ils sont autorisés à employer tous les

moyens possibles, la mort même, dussent-ils être réduits à massacrer jusqu'au dernier de leur oppresseur".

Jean-Paul Marat
L'Ami du Peuple. (12 décembre 1791).

"Que les planteurs reconnaissent publiquement: que tous les hommes sont nés libres et égaux en droits, que les Noirs sont les frères des Blancs; qu'ils ont les mêmes droits; que nul contrat ne peut aliéner, transférer la liberté d'un homme à un autre homme, qu'ils reconnaissent l'iniquité de la traite, l'iniquité de l'esclavage, et la nécessité de les abolir l'un et l'autre!"

Jean-Pierre Brissot
Note sur l'admission des
planteurs à l'Assemblée
Nationale. (1789).

"Vous perdrez vos colonies, vous dit-on, si vous ne dépouillez les citoyens libres de couleur de leurs droits. Et pourquoi perdriez-vous vos colonies? C'est parce qu'une partie des citoyens, ceux qu'on appelle les Blancs, veulent exclusivement jouir du droit de cité. Et ce sont les mêmes qui osent vous dire par l'organe de leurs députés: craignez les suites de ce mécontentement! Voilà donc un parti factieux qui vous menace d'incendier vos colonies, si vous ne confirmez ses prétentions!... Les hommes de couleur ne peuvent-ils pas dire: si vous nous dépouillez de nos droits, nous serons mécontents et nous ne mettrons pas moins de courage à défendre les droits sacrés et imprescriptibles que nous tenons de la nature que nos adversaires ne mettent d'obstination à vouloir nous en dépouiller. Périront les colonies s'il doit vous en coûter votre honneur, votre gloire, votre liberté!"

Robespierre
Assemblée constituante,
12 mai 1791.

"Les principes de la Constitution française sont déjà ceux de tous les hommes éclairés. Nous les y verrons trop répandus, et trop hautement proclamés,

pour que les efforts des tyrans et des prêtres puissent les empêcher de pénétrer peu à peu jusqu'aux cabanes de leurs esclaves, et ces principes y réveilleront bientôt un reste de bon sens, et cette sourde indignation que l'habitude de l'humiliation et de la terreur ne peut étouffer dans l'âme des opprimés".

Condorcet
Esquisse d'un tableau historique
des progrès de l'Esprit humain. (1793).

"Si j'étais chef de quelqu'un des peuples de la Nigritie, je déclare que je ferais élever sur la frontière du pays une potence où je ferais pendre sans rémission le premier Européen qui oserait y pénétrer... L'Amérique ne nous offre pas de spectacle moins honteux pour l'Espèce humaine, surtout depuis que les Européens y sont".

Jean-Jacques Rousseau
Réponse à M. Bordes à propos
du discours sur l'établissement
des Sciences et des Arts.

"Tant que l'or sera regardé comme la richesse d'un Etat, et que la nature l'enfouira dans les entrailles de la terre, il faudra des bras pour l'en tirer... Voilà la nécessité de l'esclavage établie. Quelque objection que tu puisses faire, il n'est pas plus étonnant de voir l'Europe enchaîner l'Afrique qu'il l'est de voir un boucher assommer le boeuf qui sert à le nourrir. C'est pourtant la raison du plus fort; en connais-tu une de plus éloquente?"

Marquis de Sade
Aline et Valcour. (1788).

"Le christianisme avait détruit la servitude; les chrétiens du XVIIe siècle l'ont rétablie; ils ne l'ont jamais admise cependant que comme une exception dans leur système social et ils ont pris soin de la restreindre à une seule des races humaines. Ils ont ainsi fait à l'humanité une blessure moins large, mais infiniment plus difficile à guérir... Il y a un préjugé naturel qui porte l'homme à mépriser celui qui a été son inférieur, longtemps après qu'il est devenu son

égal; à l'inégalité réelle que produit la fortune ou la loi succède toujours une inégalité imaginaire qui a ses racines dans les moeurs".

Alexis de Tocqueville
De la découverte en Amérique.

"L'ouvrier libre a sur l'esclave la supériorité, car la contrainte ne rend pas l'homme inventif, zélé, intelligent".

Adam Smith
La richesse des nations.

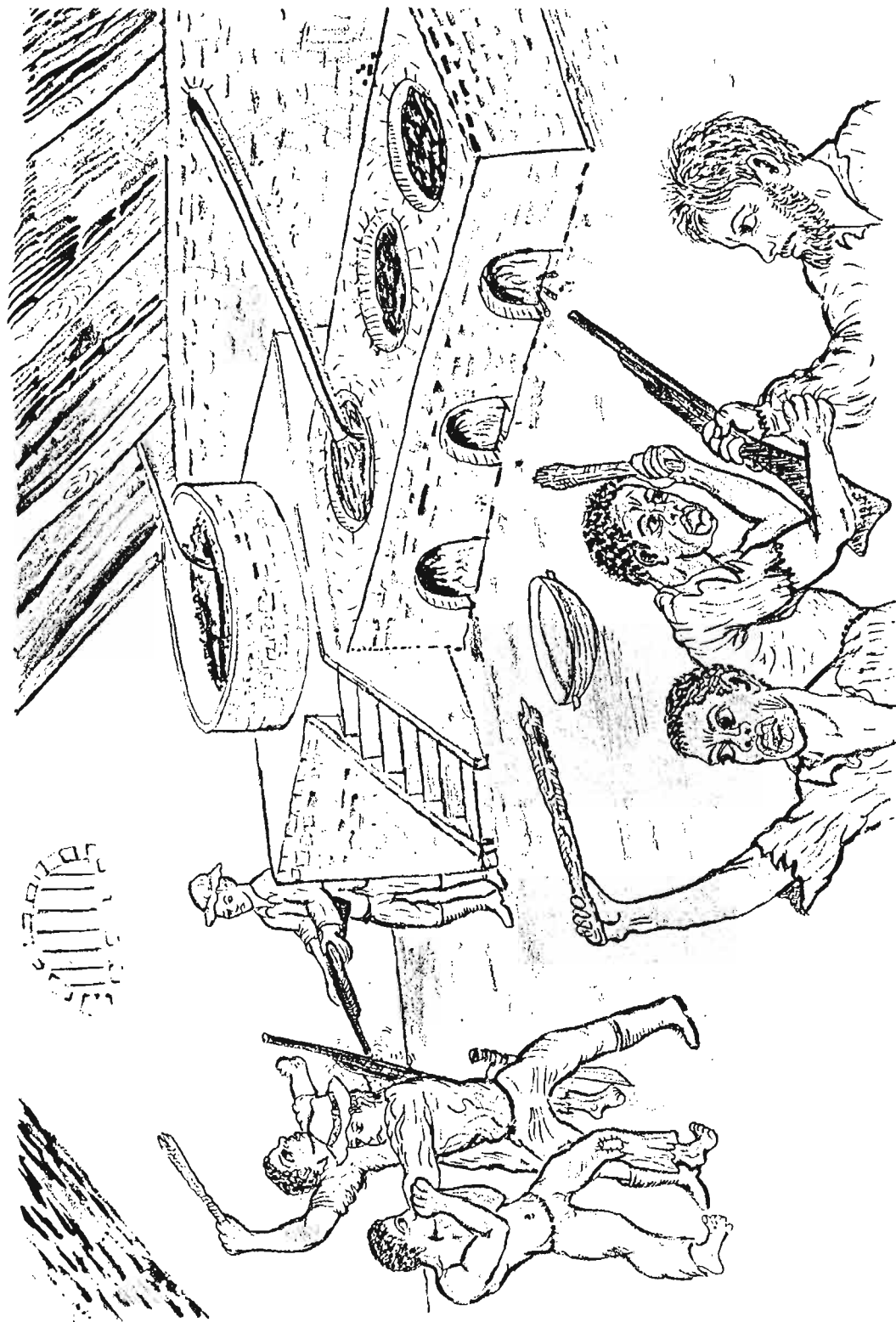
"Il est impossible d'introduire l'humanité dans l'esclavage. Les crimes de l'esclavage tiennent à l'esclavage lui-même.

"... Il est temps que le législateur fasse disparaître ces noms infâmes; les Blancs ne peuvent plus rester maîtres, puisque les Noirs ne veulent plus être esclaves. Il faut en finir. Puisse le gouvernement ne point se tromper longtemps encore sur les dangers d'un état de chose impossible, et vouloir enfin y appliquer le seul remède efficace, l'abolition immédiate de l'esclavage...

"L'humanité ne nous aurait pas fait un devoir de rendre sans délai la liberté à nos frères noirs, nous aurions réellement brusqué cette grande mesure que nous nous en féliciterions encore; car c'est notre conviction profonde et raisonnée, il y avait mille fois plus de danger à différer l'abolition qu'à la donner. Les colonies ont été sauvées par l'émancipation. Ce n'est point ici l'ardeur d'un théoricien qui m'entraîne, c'est l'expérience des faits, des hommes et des choses. La liberté, quand son jour est venu, est comme la vapeur, elle a une force d'expansion indéfinie; elle renverse et brise ce qui lui fait obstacle.

"Les Nègres allaient prendre la liberté eux-mêmes si la métropole ne la leur donnait pas. La monarchie, s'écroulant à jamais, rendait au droit toute sa puissance, et que pouvaient une poignée de maîtres contre des masses apprenant que l'on avait proclamé la République?"

Victor Schoelcher
Oeuvres (1846-1848).





TROIS DOCUMENTS

1.- 16 pluviôse, An II (4 février 1794): la Convention montagnarde abolit l'esclavage.

"La Convention Nationale déclare aboli l'esclavage des nègres dans toutes nos colonies: en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouissent des droits assurés par la Constitution".

2.- Sénatus-Consulte du 19 mai 1802:

- Article I : dans les colonies restituées à la France en exécution du traité d'Amiens du 6 germinal, An X, l'esclavage sera maintenu, conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

- Article II : la traite des noirs et leur importation dans les dites colonies auront lieu, conformément aux lois et règlements existant avant la dite époque de 1789.

3.- Décret du 4 mars 1848

"République française - Liberté, Egalité, Fraternité.

Au nom du Peuple Français, le gouvernement provisoire de la République, considérant que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves, décrète:

"Une commission est instituée auprès du ministre provisoire de la Marine et des Colonies, pour préparer, sous le plus bref délai, l'acte d'émancipation immédiate dans toutes les colonies de la République.

"Le Ministère de la Marine pourvoira à l'exécution du présent décret".

Signé: Dupont de l'Eure, Arago,
Lamartine, Louis Blanc, Crémieux,
Ledru-Rollin, Garnier-Pagès,
Marie, Marrast, Flocon, Albert.

La commission chargée d'organiser les modalités de l'émancipation (12 décrets, 2 arrêtés publiés le 27 avril 1848; article 6 de la Constitution) est composée de :

Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'Etat des colonies
Mestro, directeur des colonies
Perrinon, chef de bataillon d'artillerie de la Marine
Gatine, avocat à la Cour de Cassation
Gaumont, ouvrier-horloger
H. Wallon et L. Percin, secrétaires.



QUELQUES FIGURES DE L'ANTI-ESCLAVAGISME

. Belley. Esclave à Saint-Domingue, avait réussi à acheter sa liberté, député à la Convention. Le 16 pluviôse, An II, c'est lui qui prononce le discours qui **"conjure la Convention de faire jouir pleinement les colonies des bienfaits de la liberté et de l'égalité"**; discours à la suite duquel l'abolition est votée par acclamations.

. Schoelcher (Victor). Né en 1804 à Paris. Découvre la réalité de l'esclavage en 1828, lors d'un voyage au Brésil, à Cuba, aux Etats-Unis. 1833: **"L'esclavage des Noirs et la législation coloniale"**. 1838: **"L'abolition de l'esclavage; examen critique du préjugé contre la couleur des Africains"**. 1841: voyage en Haïti. 1848: député de la Guadeloupe et de la Martinique, sous-secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies, préside la Commission qui abolit définitivement l'esclavage. Exilé sous Napoléon III. 1879: **"Vie de Toussaint-Louverture"**. Meurt en 1893. Inhumé au Panthéon.

. Louverture (Toussaint). Le plus célèbre des héros noirs des Antilles. Né en 1743 ou 1746, cocher de maître, instruit par le nègre libre Simon Baptiste.

1791: devient "médecin des armées" de Biassou et Jean-François. 1794: reconquiert Saint-Domingue pour la France. 1797: nommé général en chef. 1801: gouverneur général. 1801: expédition Bonaparte-Leclerc. 5 mai 1802: se rend avec les honneurs militaires. Arrêté par trahison le 7 juin 1802, déporté en France, interné sans jugement au fort de Joux (Jura). Mort le 27 avril 1803.

. Christophe. Né en 1757, esclave domestique d'auberge. Compagnon de Toussaint Louverture, gouverneur du Cap, il se laisse piéger par Leclerc et se rend. Après l'arrestation de Toussaint Louverture, il reprend la lutte. Le 25 mars 1811, il se fait proclamer roi du Nord de l'île, sous le nom de Henri 1er. Développe l'instruction publique et l'économie locale. Suite à la défaite de son armée, se suicide en 1820.

. Dessalines. Né en 1749. Esclave marron plusieurs fois évadé, repris et torturé. Révolté dès les débuts de la Révolution, devient compagnon de Toussaint Louverture; se rend à Leclerc, puis reprend la lutte. 1er janvier 1804: indépendance de Haïti. 18 octobre 1805: se fait couronner empereur; "d'une férocité qui rendit son nom excécrable" (Schoelcher), il fut assassiné le 17 octobre 1806 par ses anciens compagnons d'armes Christophe, Pétion et Geffrard.

. Boukman. Apparaît dans l'histoire lors de la première révolte d'esclaves consécutive à la Révolution, le 23 août 1791 à Saint-Domingue. Jacquerie violente, contre-attaque blanche; Boukman est tué au combat, sa tête exposée sur la place du Cap.

. Jean-François. Esclave révolté, chef de bande après l'affaire Boukman. "Généralissime" des révoltés, il passe avec ses troupes au service du roi d'Espagne Charles IV. Après la Paix de Bâle (22 juillet 1795) qui donne Saint-Domingue à la France, part en Espagne, se retire à Cadix avec la situation d'Officier Général.

. Biassou. Esclave des Pères de la Charité, nègre marron au moment de la Révolution. Compagnon de Jean-

François, "lieutenant général" des bandes révoltées, passe au service du roi d'Espagne Charles IV. Assassiné.

. Ogé. Mulâtre de Saint-Domingue, qui vit en France les débuts de la Révolution. Le 17 octobre 1790, il rentre dans son pays pour tenter de faire respecter le décret de l'Assemblée constituante qui donne des droits politiques aux mulâtres et nègres libres. Pourchassé, il se réfugie dans la partie espagnole de l'île avec 36 compagnons mulâtres; tous sont livrés. Procès: 22 pendaisons, 13 condamnations aux galères perpétuelles; Ogé et son second Chavannes sont roués vifs sur la grande place du Cap.

. Delgrès. Mulâtre né à Saint-Pierre (Martinique) vers 1772. 1794: gagne ses galons de lieutenant de l'armée de la République contre les Anglais. Sert ensuite en France. 15 février 1802: arrête et expulse les officiers français; forme un gouvernement dissident. 3 mai 1802: Richepanse débarque à la Grande-Terre à la tête de 7.500 hommes. 28 mai: Delgrès se retranche au fort de Matouda. Assaut des troupes de Richepanse. Delgrès et ses 300 hommes se font sauter avec le fort.

. Ignace. Nègre marron à l'époque de la Révolution. Il rallie les "sans-culottes" noirs de Victor Hugues, est nommé commandant des troupes de la République qui luttent contre les Anglais. Après la chute de Robespierre, devient indépendantiste, devient l'adjoint de Delgrès. 20 octobre 1801: échappe à l'arrestation, soulève la population de Pointe-à-Pitre. Le 24 mai 1802, se retranche avec ses hommes dans la redoute du morne Chauvel. Hisse le drapeau rouge. Assaut des Français sous les ordres de Pélage. Ignace se suicide, ses deux fils sont tués. L'assaut fit 650 morts, les 250 prisonniers furent fusillés.

. Hugues (Victor). Né à Marseille en 1762. Envoyé par la Convention montagnarde à la Guadeloupe pour reprendre l'île aux Anglais, auxquels l'ont livrée les colons blancs après l'abolition de l'esclavage.

Organise des bataillons de sans-culottes noirs et dote l'île d'une sorte d'autonomie interne. Ramené en France par le Directoire, il rompt avec son passé jacobin; il est chargé par Bonaparte d'assurer le rétablissement de l'esclavage en Guyane. Il y meurt en 1826.

. Pélage (Magloire). Né en 1766 au Lamentin (Martinique). Esclave-maçon. Devient soldat de la République. Combat contre les Anglais et gagne le grade de commandant. Prisonnier à Portsmouth, échangé en 1798. Il devient gouverneur de la Guadeloupe. Le 5 août 1801, est évincé, puis arrêté.

S'oppose à Delgrès sur le problème des rapports avec la France métropolitaine; devient l'agent le plus efficace de la répression coloniale et du rétablissement de l'esclavage.



BIBLIOGRAPHIE

1.- OUVRAGES GENERAUX

. L'ESCLAVAGE, par Maurice Lengellé, collection Que Sais-Je? n° 667, 5e édition février 1985 (PUF).

. HISTOIRE DE L'AFRIQUE NOIRE, par Jean Suret-Canale. Editions Sociales.

. LA TRAITE DES NOIRS PAR L'ATLANTIQUE: NOUVELLES APPROCHES. Société Française d'Histoire d'Outre-Mer. Paris, 1976.

. LA ROUTE DES ESCLAVES: NEGRIERS ET BOIS D'EBENE AU XVIIIe SIECLE, par Pierre Pluchon. Ed. Hachette.

. L'HISTOIRE DES CARAIBES, DE CHRISTOPHE COLOMB A FIDEL CASTRO (1492-1962), par Eric Williams. Ed. Présence Africaine.

. L'ESCLAVAGE AUX ANTILLES FRANCAISES (XVIIe-XVIIIe SIECLE), par Antoine Gisler. Ed. Karthala.

. L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, par Augustin Cochin. Collection: Histoire de l'esclavage aux Antilles. Ed. Desormeaux-L'Harmattan.

. PLANTEURS ET ESCLAVES. Collection Archives. Ed. Hachette.

. LA TRAITE DES NOIRS, par Kay Georges. Ed. Laffont.

. DE L'ESCLAVAGE A LA LIBERTE, par Franklin John Hope. Ed. Caribéennes.

. L'ESCLAVAGE EN AFRIQUE PRE-COLONIALE, par Claude Meillassoux. Ed. Maspéro.

. DE LA TRAITE DES NOIRS AU NEO-COLONIALISME, par Jean Suret-Canale. Ed. Sociales.

. PRECIS HISTORIQUE DE LA TRAITE DES NOIRS ET DE L'ESCLAVAGE COLONIAL, par Spatkine. Ed. Reprintes. Genève.

2.- DOCUMENTS LITTERAIRES

. TRES BREVE RELATION DE LA DESTRUCTION DES INDES, par Bartolomé de Las Casas. Collection La Découverte. Ed. François Maspéro.

. HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE DES DEUX INDES, par l'abbé Guillaume Raynal. Collection La Découverte. Ed. François Maspéro.

. BUG-JARGAL, par Victor Hugo (éditions diverses).

. L'ANTICOLONIALISME, DE LAS CASAS A KARL MARX, anthologie de textes du 16e au 19e siècle. Collection U. Ed. Armand Colin.

. LA TRAGEDIE DU ROI CHRISTOPHE, par Aimé Césaire. Ed. Présence Africaine.

. LE SIECLE DES LUMIERES, par Alejo Carpentier. Editions Folio.

. POLEMIQUE COLONIALE, par Victor Schoelcher. Ed. Desormeaux-L'Harmattan.

. DISCOURS SUR LE COLONIALISME, par Amédée Césaire. Ed. Présence Africaine.

. POUR LA REVOLUTION AFRICAINE, par Franz Fanon. Ed. Maspéro.

. PEAU NOIRE, MASQUES BLANCS, par Franz Fanon. Ed. Le Seuil.

3.- ETUDES PARTICULIERES

. DES ORIGINES DE LA NATION MARTINICAISE, par Camille Darsières. Collection Thèses et textes. Ed. Desormeaux.

. LA GUADELOUPE DANS L'HISTOIRE, par Oruno Lara. Ed. L'Harmattan.

. HISTOIRE DE LA REUNION, par Marcel Leguen. Ed. L'Harmattan.

. GUYANAIS, FRANCAIS EN SURSIS? par Yan Hamel. Ed. Entente.

. L'EPOPEE DELGRES, par Germain Saint-Ruf. Ed. L'Harmattan.

. LE MAL ANTILLAIS, par M. Lemoine. Collection Encre. Ed. L'Harmattan.

. COMBAT POUR L'AUTONOMIE-LA REUNION, par Michel Robert. Ed. L'Harmattan.

4.- ROMANS, RECITS, BIOGRAPHIES

. TOUSSAINT LOUVERTURE, par Aimé Césaire. Ed. Présence Africaine.

. VIE DE TOUSSAINT LOUVERTURE, par Victor Schoelcher. Ed. Karthala.

. CHASSEURS DE NOIRS, roman-récit, par Daniel Vaxelaire. Ed. Lien Commun.

. RACINES, par Alex Haley. Ed. Livre de Poche.

. MARTIN LUTHER KING, par Lerone Bennett. Ed. Castermann.

. FELIX EBOUE, par Castor Tarcy. Ed. L'Harmattan.

. MARCUS GARVEY. Un HOMME ET SA PENSEE. Ed. Caribéennes.

. VICTOR SCHOELCHER, par Debray J. Alexandre. Ed. Perrin.

5.- ARTICLES DE DIFFERENCES

. N° 01, avril 1981, "Jean Ignace, l'esclave qui défia l'Empereur" (épuisé)

. N° 14-15, septembre 1982, "Nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves";

. N° 39, novembre 1984, "Diderot contre le colonialisme".

. N° 46-47, juin-juillet 1985, "Liberté, Egalité, Canne à Sucre".

POUR UNE BIBLIOGRAPHIE PLUS DEVELOPPEE, S'ADRESSER AU MRAP, 89 rue Oberkampf, 75011 PARIS.

DISCOGRAPHIE

CHANTEURS

LA LIGNE HOLWORTH, G. Allwright. (Mercury, 6641-164).

JE ME SUIS SOUVENT DEMANDE, Richard Anthony. (Pathé Marconi, 2C 070-72022).

AKORO. HOMME COULEUR DE LA NUIT, Rachid Bahri. (Milan A 150 139).

BOITE DE CIRAGE, CREME DE MARRON, Pierre Barouh. (Saravah, SH 10021. RC 250).

AFRICAINNE, Lucid Beausonge. (RCA 330).

MARTIN LUTHER KING : FATHER MARTIN, John Littleton. (Résurrection SM 30549).

LUTHER KING, Enrico Macias. (Trema 310-115).

FEU ET RYTHMES: REPRESSION, Colette Magny. (Le Chant du Monde LX 74800/01). Traduction de Blues et de Negro Spirituals.

CHANSONS POUR TITINE, Colette Magny. (Le Chant du Monde, LDX 74 776).

DOUDOU S'EN FOUT, Renaud. (Polydor, 365).

GOSPELS ET JAZZ

On pourra aussi puiser dans l'abondante collection des negro-spirituals et des productions des musiciens de jazz. Tant de versions en existent qu'il est difficile de recommander l'une ou l'autre.

Rappelons, toutefois, que le mensuel DIFFERENCES (n° 22-avril 1983) a publié une interview de Marguerite Yourcenar présentant sa remarquable traduction de Gospels dont on trouvera:

- le livre "Fleuve profond, sombre rivière" aux Editions Gallimard
- le disque "Precious memories" chez Auvidis conçu et réalisé par Jerry Wilson. (Réf. du disque 4906/ou cassette 5906).

MUSICIENS AFRICAINS OU ANTILLAIS

| | |
|--|--|
| <u>AKENDENGUE</u> | Oppression Chant du Monde LDX 74677 Afrika SH 10063 Nandipo Saravah SH 10045 Réveil de l'Afrique NT AKN 13004 |
| <u>Francis BEBEY</u> <u>Toto BISSAINTHE</u> | Super Bebey, OZIL 3314. chante Haïti (chants d'esclaves. Arion ARN 33380). |
| <u>COMPAGNIE CREOLE</u> | Carrère CA 671-67869 Carrère CA 681-66008 |
| <u>Lamine KONTE</u> | Afrique, mon Afrique. ARION ARN 33701. |
| <u>Manu DIBANGO</u> | Rasta Souvenir à la Jamaïque. ESPERANCE 7512/13. |
| <u>Martin ST PIERRE</u> <u>XALAM</u> | OCORA (558609). Gorée. CEL 6656. |

FILMOGRAPHIE

- COCO LA FLEUR: CANDIDAT de Christian Lara. 1978. Couleur. Genre: fiction. Un film drôle à l'humour décapant qui souligne ou révèle de nombreux aspects de la réalité antillaise aujourd'hui. 16 mm. Durée: 1h.30. Distribution: ISM.
- MAMITO de Christian Lara. 1979. Couleur. A travers la vie de Mamito, une peinture réaliste et pleine d'humour de certains milieux guadeloupéens et des propositions de solution de rupture avec le colonialisme. 16 mm. Durée: 1h.30. Distribution: Jean Vigo et ISM.
- DE GOREE EN ENFER de Bob Thénault. Le thème de l'esclavage à partir de 500 dessins du musicien Henri Guédon. Documentaire en noir et blanc. 16 mm. Durée: 26'. Distribution: ISM.
- RUE CASES-NEGRES d'Euzhan Palcy. Un très beau film politique sans discours militant. Genre: fiction. 16 mm. Durée: 1h.46. Distribution ISM et ANT. **Existe aussi en video-cassette.**
- TOUTES LES JOSEPHINE NE SONT PAS IMPERATRICES de Jérôme Kanapa. 1978. Documentaire. Couleur. 16 mm. Excellente présentation des problèmes des DOM-TOM. Durée: 54'. Distribution: ISM.

POUR UNE FILMOGRAPHIE PLUS DETAILLEE, S'ADRESSER AU MRAP, 89 RUE OBERKAMPF, 75011 PARIS.